

Extrait du FFII.FR

<http://ffii.fr/Technologies-sans-fil-en-Europe>

Technologies sans fil en Europe

- FFII - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : jeudi 27 mai 2010

FFII.FR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - [Europe / Wireless / Consommateurs] Toujours pas de « safe harbour » à l'horizon pour les technologies wireless en Europe.

Berlin, 27 Mai 2010 — Suite à un récent jugement d'une haute cour allemande, les réseaux sans fil deviennent un vrai casse tête juridique pour les consommateurs qui offrent un libre accès WIFI (hotspots). Aussi bien des juristes que des organismes de lobbying envoient des lettres de cessation d'abonnement ou de rupture de contract aux consommateurs qui disposent d'un point d'accès wifi « non sécurisé », les accusant de faciliter les partages de fichiers non autorisés en ouvrant leur connexion internet WIFI.

« Cette campagne contre les points d'accès WIFI libres est fort malvenue. Une alerte à la bombe peut être lancée avec un téléphone, mais cela ne peut justifier en rien la suppression des cabines téléphoniques publiques », soutient René Mages, Vice-président de la Foundation for a Free Information Infrastructure (FFII).

Il y a un an et demi le Parlement Européen somma la Commission Européenne d'examiner une série de mesures afin que la technologie du sans fil trouve un « safer harbour' (un port plus sécurisé). De manière précise, une résolution sur la gamme des fréquences WIFI appelle la Commission à : «...proposer un calendrier pour réduire les responsabilités juridiques dans le contexte des dispositions relatives aux réseaux sans fil « . » Pour l'instant la Commissaire européenne Neelie Kroes a tout simplement ignoré la demande émanant du Parlement européen et laissé tomber ce dossier alors que les consommateurs sont en pleine crise de confiance." explique Mages.

Cette campagne contre les points d'accès WIFI libres engendre un FUD (littéralement : peur, incertitude et doute) déclencheur de réactions de la part des consommateurs comme des providers. « En Europe la modernisation sur le plan technologique est complètement jugulée par cette politique de 'unsafe harbour' (littéralement de ports non sécurisés). En conséquence, les services commerciaux de WIFI ne décollent pas comme ils le devraient et cela induit évidemment des non-crétions d'emplois. En Asie, nous pouvons aller de l'avant sans le lourd fardeau des parasites-interférences dont la raison est uniquement la satisfaction d'intérêts industriels », déclare Mario Behling de l'initiative des réseaux Freifunk.net qui s'est récemment délocalisée au Vietnam. Behling ajoute cette anecdote : « Ma fiancée vietnamienne a été choquée durant sa visite de Bruxelles : les accès WIFI dans les lieux publics que sont les squares du centre de la ville, les parcs, les aéroports ainsi que les gares de chemin de fer sont tous à la traîne »

Liens

- Communiqué de presse sur BGH Az. I ZR 121/08 (en Allemand) <http://juris.bundesgerichtshof.de/c...>
- Point de vue de Reto Mantz sur BGH Az. I ZR 121/08 (en Allemand) <http://www.retosphere.de/offenenetz...>
- European Parliament resolution du 24 Sept 2008 du Parlement européen : "[Common approach to the use of the spectrum released by the digital switchover](#)"
- Le Groupe Freifunk.net de Technologie sans fil : <http://freifunk.net/>
- Lien permanent vers l'original (en anglais) de ce communiqué de presse : <http://lists.ffii.org/pipermail/new...>

Contacts

Benjamin Henrion, Président de la FFII, bhenrion at ffii.org, (French/English)

René Mages, Président FFII France, rmages at ffii.fr, (French/English)

A propos de la FFII France

La FFII France (www.ffii.fr) est le chapitre français de la Fondation pour une infrastructure informationnelle libre (FFII), Association sous le régime de la loi de 1901, elle a pour but la défense des droits et libertés informationnels dont principalement : les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels selon les textes nationaux et internationaux ; la sécurité juridique des producteurs et des utilisateurs de logiciels, notamment par la lutte contre les brevets logiciels. La FFII France est donc le porte parole de la FFII en France.

Active dans plus de trente pays et forte de plus de 1000 membres, 3500 sociétés et 100 000 supporters, la FFII se fait l'écho fidèle de leur voix pour agir sur les questions d'intérêt public concernant les droits exclusifs (propriété intellectuelle) dans le traitement de l'information.